

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de ses engagements, la Commission de règlement des griefs (CRG) continue d'offrir un processus de médiation et d'arbitrage efficace aux parties en milieu de travail. Au cours de la dernière année, toutes les audiences, y compris les médiations, se sont tenues par vidéo, à quelques exceptions près. Cela a permis aux parties de réaliser des économies considérables relativement à leurs frais de déplacement. Nos arbitres sont retournés dans les établissements correctionnels pour mener des médiations et arbitrages dans le cadre de ce que l'on appelle familièrement la « tournée ». Je suis reconnaissant aux arbitres de leur souplesse, car les parties trouvent un équilibre entre l'utilisation d'un logiciel vidéo et les réunions en personne.

En examinant nos statistiques, il est évident que le taux élevé de réussite des règlements s'est maintenu. Il s'agit toutefois d'un domaine que nous nous efforcerons d'améliorer.

J'ai le plaisir d'annoncer que l'ensemble des arbitres ont vu leur mandat être renouvelé pour une nouvelle période de deux ans. Bien que certains départs à la retraite soient prévus au cours du prochain exercice, je ne m'attends pas à des problèmes de disponibilité des arbitres et j'estime que nous saurons répondre aux besoins des parties. À cet égard, nous avons accueilli quatre nouveaux arbitres récemment diplômés du Programme de perfectionnement des arbitres, un effort conjoint du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et de l'Ontario Labour Management Arbitrators' Association. Il s'agit de Sara Slinn, Kumail Karmijee, Sarah Atkinson et Heather Ann McConnell. Je suis convaincu que ces arbitres apprécieront l'environnement collégial qui existe entre les arbitres.

Je demeure impressionné par l'engagement du personnel de la CRG. Les parties, leurs avocats et les arbitres font quotidiennement confiance à notre équipe. Le personnel, qui est présent au bureau trois jours par semaine, sauf exception, contribue à la mise au rôle efficace des audiences, à la facturation des parties et à l'administration générale de la CRG. Il convient de féliciter tous les membres du personnel pour leur dévouement à la CRG.

L'an dernier, nous avons constaté une augmentation du nombre de griefs déposés auprès de la CRG. Ces griefs en sont maintenant au processus d'arbitrage. Comme prévu, nous avons été en mesure de gérer l'augmentation de la charge de travail. Nos arbitres et notre personnel s'engagent à réaliser les économies auxquelles les parties s'attendent de la CRG.

Au cours de l'année à venir, nous surveillerons (et modifierons au besoin) le recours aux audiences vidéo. Le bail des locaux à bureaux expirant en 2025, il sera nécessaire

de discuter des besoins des parties en matière d'audiences en personne prévues. Nous continuerons également d'améliorer nos processus en ce qui concerne la mise au rôle des audiences afin de répondre aux besoins des parties.

Nous avons hâte de relever les défis qui nous attendent.

Matthew Wilson, président

Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT DE LA CRG.....	5
2. RESSOURCES HUMAINES	7
3. BIOGRAPHIES DES ARBITRES.....	8
4. APERÇU DES ACTIVITÉS.....	23

1. MANDAT DE LA CRG

La Commission de règlement des griefs (la « Commission ») a été établie en vertu de l'article 20 de la *Loi de 1972 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, L.O. 1972, chap. 67 et est prorogée en vertu de l'article 46 de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, L.O. 1993, chap. 38, modifiée par L.O. 1995, chap. 1, art. 11-70; [2001, chap. 7, art. 16-18](#); [2001, chap. 13, art. 13](#); [2002, chap. 18, annexe J, art. 2](#); [2006, chap. 19, annexe D, art. 6](#); [2006, chap. 21, annexe F, art. 136 \(1\)](#); [2006, chap. 35, annexe C, art. 23](#); [2006, chap. 35, annexe D, art. 1-3](#); [2008, chap. 14, art. 51](#); [2009, chap. 34, annexe J, art. 27](#); [2016, chap. 37, annexe 6](#); [2017, chap. 8, annexe 6](#); [2017, chap. 14, annexe 4, art. 11](#).

L'article 47 (1) prévoit que : La Commission de règlement des griefs est composée du président et d'un président suppléant. 2017, chap. 8, annexe 6, art. 2

L'article 47,1 (1) prévoit que : Le président de la Commission de règlement des griefs établit et tient à jour une liste de médiateurs-arbitres qui peuvent être sélectionnés pour trancher sur les questions présentées à la Commission. 2017, chap. 8, annexe 6, art. 2

La Commission exerce les pouvoirs et les fonctions qui lui sont conférés par la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*. Le paragraphe 7 (3) de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne* stipule que :

7. (3) Chaque convention collective concernant les employés de la Couronne est réputée contenir une disposition sur le règlement, par voie de décision arbitrale définitive de la Commission de règlement des griefs et sans interruption du travail, de tous les différends entre les parties que soulèvent l'interprétation, l'application, l'administration ou une prétendue inexécution de la convention collective, y compris la question de savoir s'il y a matière à arbitrage. 1993, chap. 38, art. 7 (3).

La Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne (CRG) est financée à titre de poste budgétaire du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC). Tous les coûts directement liés au règlement des différends sont attribués aux parties et recouvrés auprès d'elles. Le personnel de la CRG fournit des services à la Commission des griefs de la fonction publique (CGFP), un organisme du MTIFDC (et avant le 15 février 2017, un organisme du Secrétariat du Conseil du Trésor). La CGFP résout les griefs déposés par les cadres et les employés exclus de la Couronne en vertu du Règlement 378/07 de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Les dépenses effectuées au nom de la CGFP sont recouvrées et remboursées à la CRG.

Le président de la Commission de règlement des griefs est un poste à temps partiel

nommé par décret. La greffière de la CRG est la plus haute fonctionnaire à temps plein de la CRG et rend compte au président. La greffière est directement responsable de toutes les questions administratives. Le président et la greffière sont conjointement responsables des questions de politique.

La CRG a conclu des accords de partenariat avec son groupe de clients afin de mettre pleinement en œuvre les exigences de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*. L'accord de partenariat prévoit un Conseil de gouvernance. En raison de l'accord de partenariat, une partie de la gouvernance est déterminée par les décisions prises et consignées dans le procès-verbal des réunions de la Commission de gouvernance, ce qui permet de rendre compte au groupe de clients en ce qui a trait à certaines questions administratives et politiques de la CRG.

La CRG est un organisme juridictionnel et sa clientèle considère qu'elle est indépendante et neutre. L'indépendance de la CRG est préservée par son emplacement physique, séparé des organismes gouvernementaux autres que la CGFP, et par le fait que la CRG utilise les services de médiateurs/arbitres qui sont bien connus et respectés dans le milieu des relations de travail du secteur privé. La Commission a l'obligation de fournir des services de règlement des différends et de travailler avec les parties pour améliorer les relations de travail au sein de la fonction publique de l'Ontario. La Commission rend des décisions concises et en temps opportun qui permettent aux parties de bénéficier d'avis et de conseils cohérents dans le cadre du règlement de différends particuliers.

2. RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

<u>Nom</u>	<u>Nomination du Bureau du commissaire à l'intégrité (BCI)</u>	<u>Date de la nomination initiale</u>	<u>Date d'expiration de la nomination actuelle</u>
Matthew Wilson	Président	15 mars 2021	Mars 2026
Marilyn A. Naim	Présidente suppléante	18 mars 2007	Mars 2028

MEMBRES DE LA LISTE DE LA CRG

<u>Nom</u>	<u>Membre</u>	<u>Début du mandat</u>	<u>Fin du mandat</u>
Randi Abramsky	Médiatrice-arbitre	Juillet 1996	Juin 2026
Christopher Albertyn	Médiateur-arbitre	Mai 2008	Juin 2026
Ian Anderson	Médiateur-arbitre	Octobre 2013	Juin 2026
Sarah Atkinson	Médiatrice-arbitre	1 ^{er} février 2024	Juin 2026
Kevin Banks	Médiateur-arbitre	Février 2018	Juin 2026
Adam Beatty	Médiateur-arbitre	10 mars 2022	Juin 2026
Kim Bernhardt	Médiatrice-arbitre	Janvier 2021	Départ à la retraite le 31 décembre 2023
Jules Bloch	Médiateur-arbitre	Septembre 1999	Juin 2026
Joseph D. Carrier	Médiateur-arbitre	Mai 1999	Juin 2026
Joanne Cavé	Médiatrice-arbitre	17 janvier 2022	Juin 2026
Reva Devins	Médiatrice-arbitre	Avril 2004	Juin 2026
Nimal V. Dissanayake	Médiateur-arbitre	Décembre 1987	Juin 2026
Barry Fisher	Médiateur-arbitre	Mai 1987	Juin 2026
Diane Gee	Médiatrice-arbitre	Décembre 2015	Juin 2026
Daniel A. Harris	Médiateur-arbitre	Décembre 1998	Juin 2026
Bram Herlich	Médiateur-arbitre	Décembre 1998	Juin 2026
Dale Hewat	Médiatrice-arbitre	Février 2018	Juin 2026
Colin Johnston	Médiateur-arbitre	1 ^{er} avril 2022	Juin 2026
Kumail Karmijee	Médiateur-arbitre	1 ^{er} février 2024	Juin 2026
Janice D. Johnston	Médiatrice-arbitre	Septembre 1999	Juin 2026
Deborah Leighton	Médiatrice-arbitre	Juillet 1996	Juin 2026
Gord Luborsky	Médiateur-arbitre	Octobre 2013	Juin 2026
Michael Lynk	Médiateur-arbitre	Décembre 2006	Juin 2026
Heather Ann McConnell	Médiatrice-arbitre	1 ^{er} février 2024	Juin 2026
Annie McKendy	Médiatrice-arbitre	12 janvier 2022	Juin 2026
Brian McLean	Médiateur-arbitre	Février 2018	Juin 2026
Gail Misra	Médiatrice-arbitre	Octobre 2013	Départ à la retraite en juin 2024
Kathleen O'Neil	Médiatrice-arbitre	Décembre 2020	Juin 2026
Jasbir Parmar	Médiatrice-arbitre	Février 2016	Juin 2026
Kenneth Petryshen	Médiateur-arbitre	Juin 1997	Juin 2026
Stephen Raymond	Médiateur-arbitre	Décembre 2006	Juin 2026
Brian Sheehan	Médiateur-arbitre	Mars 2010	Juin 2026
Barry Stephens	Médiateur-arbitre	Avril 2004	Juin 2026
Tatiana Wacyk	Médiatrice-arbitre	Octobre 2014	Juin 2026
Kelly Waddingham	Médiatrice-arbitre	Janvier 2023	Juin 2026

3. BIOGRAPHIES DES ARBITRES

MATTHEW WILSON – PRÉSIDENT

Matthew Wilson est président de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario et maintient un cabinet de services d'arbitrage. Il est régulièrement invité à jouer le rôle de médiateur dans des conflits du travail complexes, y compris dans le cadre de négociations collectives. Il a été vice-président et président suppléant de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Avant sa nomination, M. Wilson était conseiller juridique interne de deux sociétés hospitalières, après avoir été directeur des relations du travail et conseiller juridique d'une grande municipalité. Il a commencé sa carrière chez Hicks Morley. M. Wilson est coauteur de *Evidence and Procedure in Canadian Labour Arbitration* et est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Western, d'une maîtrise en droit d'Osgoode Hall, d'une maîtrise en droit de l'Université Queen's et d'un baccalauréat spécialisé de l'Université Trent. Il a également été nommé arbitre au Centre de règlement des différends sportifs du Canada. En tant que conférencier fréquent lors de conférences et de séminaires, M. Wilson a enseigné au niveau universitaire et est régulièrement invité à prendre la parole dans des cours de droit. Il est actuellement membre exécutif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et il maintient son statut auprès du Barreau de l'Ontario.

ARBITRES

RANDI ABRAMSKY

Randi Abramsky est arbitre et médiatrice à plein temps. Elle a d'abord été agente de règlement des griefs au sein de la CRG (1992-1996), avant de devenir vice-présidente en 1996 et médiatrice-arbitre en 2017. Elle a également été agente des relations de travail et vice-présidente du Tribunal des relations de travail de la fonction publique de l'Ontario et des commissions d'enquête. M^{me} Abramsky participe également à des arbitrages et à des médiations dans le secteur privé, a donné des cours sur le droit du travail et a rédigé des articles dans ce domaine.

CHRISTOPHER ALBERTYN

Chris Albertyn est arbitre et médiateur, principalement en Ontario, au Canada. Il est membre de la National Academy of Arbitrators et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association. Il figure sur les listes d'arbitres des ministres du Travail tenues par le Bureau d'arbitrage de l'Ontario et par le Service fédéral de médiation et de conciliation du Canada. Il est vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario (depuis 1994), ainsi que vice-président de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario (depuis 2008) et médiateur-arbitre (depuis 2017).

IAN ANDERSON

Ian Anderson est arbitre et médiateur. Il est vice-président depuis 2013 et médiateur-arbitre de la CRG depuis 2017. Auparavant, il a été vice-président à temps plein de la Commission des relations de travail de l'Ontario pendant neuf ans et membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario pendant huit ans. De 1987 à 2004, M. Anderson a exercé principalement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. Il a notamment été président du conseil d'administration de Crossroads International, président du conseil d'administration de l'Institut de recherche sur le travail et la santé, premier président de la Section du droit relatif aux accidents de travail de l'ABO et président de la Clinique juridique communautaire pour les travailleurs blessés (Injured Workers Community Legal Clinic).

SARAH ATKINSON

Sarah Atkinson est médiatrice et arbitre dans le domaine du travail. Elle est diplômée de l'Université McGill (1987, français et sciences politiques) et de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (1990, Programme de common law en français). M^{me} Atkinson a obtenu son diplôme en droit civil en 1991 (Université Laval) et sa maîtrise en droit en relations de travail et en droit du travail en 2005 (Osgoode Hall Law School). Elle a été admise au barreau en Ontario (1993) et au Québec (1994-2011). M^{me} Atkinson a exercé pendant 10 ans en tant qu'avocate spécialisée en droit du travail et de l'emploi, d'abord en tant qu'avocate au service du gouvernement d'un syndicat, puis en tant qu'avocate en cabinet privé au sein d'un grand cabinet d'avocats spécialisé en gestion des ressources humaines. En 2004, M^{me} Atkinson a fait la transition vers un rôle indépendant, notamment en menant des enquêtes indépendantes en milieu de travail et en effectuant trois mandats en tant que membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Récemment, M^{me} Atkinson a suivi le Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et lance son cabinet d'arbitrage et de médiation dans le domaine du travail à temps plein. Elle est membre du Barreau de l'Ontario et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association.

KEVIN BANKS

M. Banks est un arbitre et un médiateur bilingue qui exerce principalement en Ontario et dans les secteurs de compétence fédérale. Il est membre de la Commission de règlement des griefs depuis 1998. Il est membre actif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et de la National Academy of Arbitrators. Il a également exercé les fonctions d'arbitre nommé en vertu de la partie III du *Code canadien du travail* et de président d'un groupe spécial chargé de trancher un conflit de travail dans le cadre d'un accord commercial international. Il est professeur associé à la Faculté de droit de

l'Université Queen's, où il enseigne le droit du travail et dirige le Queen's Centre for Law in the Contemporary Workplace. Il a écrit de nombreux articles sur le droit du travail et est rédacteur en chef du *Canadian Labour and Employment Law Journal*. Avant de se joindre à l'Université Queen's, il a occupé des postes de direction pendant six ans au sein de la fonction publique du Canada, dans le domaine de la politique du travail et de l'emploi. Il a commencé sa carrière en tant qu'avocat spécialisé en droit du travail représentant les syndicats et les employés, où il a exercé pendant sept ans. Il est titulaire d'un doctorat en droit de la Harvard Law School (2003), d'un baccalauréat en droit (1989) et d'un baccalauréat en économie de l'Université de Toronto (1986).

ADAM BEATTY

Adam Beatty est arbitre et médiateur. Avant de se joindre à la CRG, M. Beatty a été vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario de 2016 à 2022. Auparavant, il a travaillé dans un important cabinet d'avocats spécialisé en droit du travail à Toronto. M. Beatty est également coauteur et rédacteur en chef de *Canadian Labour Arbitration* (également connu sous le nom de « Brown and Beatty »), l'ouvrage de référence en matière d'arbitrage du travail au Canada. Il est également rédacteur en chef la publication *Judicial Review of Administrative Action in Canada* de Brown et Evans. M. Beatty est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Victoria, d'une maîtrise de l'Université McGill et d'un doctorat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Toronto. M. Beatty est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et du Barreau du Haut-Canada (membre n'exerçant pas).

KIM BERNHARDT

Kim Bernhardt est une arbitre qui effectue des arbitrages et des médiations dans les secteurs public et privé. Elle a été nommée par le ministre du Travail de l'Ontario sur la liste des arbitres de griefs approuvés sur la liste de l'article 49 du ministère du Travail. M^{me} Bernhardt est actuellement membre du Comité exécutif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et elle intervient en tant qu'arbitre et médiatrice auprès de la Commission de règlement des griefs (CRG). Elle a notamment été membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, membre à temps partiel de la Commission des griefs de la fonction publique, de 1994 à 1998, de la Commission d'enquête sur les droits de la personne, de 1994 à 1998, membre du Comité consultatif des pratiques du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et représentante du Barreau du Haut-Canada au Conseil de la magistrature de l'Ontario. M^{me} Bernhardt a exercé pendant 15 ans dans les domaines du droit de l'emploi, du travail et du droit en matière de droits de la personne. Elle a notamment travaillé comme membre du personnel d'un syndicat, comme enseignante dans un collège et comme responsable des droits de la personne. M^{me} Bernhardt continue de participer à de nombreuses activités de bénévolat et donne des conférences sur des questions de droit et d'équité.

JULES B. BLOCH

Jules B. Bloch est un médiateur, arbitre, animateur, enquêteur, conférencier et formateur d'expérience bilingue. Une fois reçu au Barreau, il a œuvré principalement dans les domaines du droit du travail et du droit de l'emploi. En 1991, il a été nommé vice-président à temps plein de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) ([du 7 novembre 1991 au 1^{er} septembre 1999]. Il est actuellement médiateur-arbitre de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario. M. Bloch est membre de la National Academy of Arbitrators. M. Bloch est coauteur de *Canadian Construction Labour and Employment Law* (Butterworths : 1996).

JOSEPH D. CARRIER

Joseph (Joe) Carrier est médiateur et arbitre à plein temps depuis 1991. Après avoir obtenu son diplôme de la Queen's Law School en 1969 et avoir été admis au barreau en 1971, il a exercé le droit des sociétés et le droit commercial pendant plusieurs années avant de se joindre à Mathews Dinsdale & Clark, un cabinet d'avocats en gestion, en tant qu'avocat salarié, puis en tant qu'associé de 1979 à 1989.

Dans le cadre ses fonctions, il a agi à titre d'avocat dans toutes sortes d'instances devant la Commission des relations de travail de l'Ontario et des commissions d'arbitrage, à la fois dans des conflits de droits et d'intérêts, et a été engagé par ses clients en tant que porte-parole dans leurs négociations de conventions collectives. En 1989, il a brièvement quitté le domaine pour aider sa famille dans la gestion de ses biens immobiliers. En 1991, il est revenu dans le domaine du travail et de l'emploi en tant que médiateur-arbitre, où il a toujours figuré sur la liste des arbitres approuvés du ministère du Travail. Peu après, il a été inscrit sur la liste des arbitres reconnus et approuvés par le gouvernement fédéral jusqu'à ce que la fonction d'arbitre soit confiée au Conseil canadien des relations du travail. En 1999, il a été nommé vice-président de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario, nomination qui a été régulièrement renouvelée. Depuis 2017, il figure sur la liste des médiateurs-arbitres de la CRG, fonction qu'il conserve toujours tout en continuant de s'acquitter de mandats consensuels dans le domaine du travail et de l'emploi. Il est titulaire d'un certificat de réussite délivré par la faculté de droit de l'Université de Windsor, en Ontario, pour avoir suivi l'atelier sur les modes substitutifs de résolution des différends. Outre ses antécédents professionnels, il a été et demeure membre des associations et organisations suivantes : l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, le Barreau de l'Ontario, la National Academy of Arbitrators (États-Unis et Canada), l'Association du Barreau canadien, la Toronto Lawyers Association et l'Association des gens d'affaires et professionnels italo-canadiens.

JOHANNE CAVÉ

Johanne Cavé est arbitre et médiatrice à plein temps. Elle exerce sa profession en Ontario, au Québec et dans des matières de compétence fédérale. Elle est vice-présidente à temps partiel de la Commission des relations de travail de l'Ontario et arbitre externe au Conseil canadien des relations industrielles. Jusqu'en 2018, M^{me} Cavé a travaillé comme avocate interne pour de grandes entreprises canadiennes, pratiquant le droit du travail et de l'emploi. Elle a reçu l'Ordre du mérite de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 2016. Elle parle couramment le français et l'anglais.

REVA DEVINS

Reva Devins est arbitre et médiatrice à temps plein. Elle est médiatrice-arbitre de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario. Elle a été vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique de 2015 à 2020. Elle a également été nommée dans le cadre de nombreux plans de règlement de recours collectifs. À l'heure actuelle, M^{me} Devins est l'évaluatrice principale dans le cadre de l'Entente de règlement du recours collectif FAC-MDN pour inconduite sexuelle et elle est présidente du Régime d'indemnisation pour l'hépatite C pour les années 1986-1990. Elle est également évaluatrice indépendante dans le cadre du règlement du recours collectif concernant les externats indiens fédéraux et a été membre du Tribunal canadien des droits de la personne (1995-2005). M^{me} Devins a été admise au Barreau de l'Ontario en 1985 et est titulaire de diplômes de l'Université York (baccalauréat), de la Osgoode Hall Law School (baccalauréat en droit) et de la Harvard Law School (maîtrise en droit). Elle a été récipiendaire de la Médaille du Barreau en 2023.

NIMAL V. DISSANAYAKE

M. Dissanayake a été admis au Barreau de l'Ontario en 1980; titulaire d'un baccalauréat en droit (avec distinction) SL; d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit de l'université Queens; auparavant professeur de relations industrielles à la faculté de commerce de l'Université McMaster; il a été avocat, avocat principal et vice-président (à temps partiel) de la Commission des relations de travail de l'Ontario; ancien rédacteur en chef des rapports de la Commission des relations de travail de l'Ontario; médiateur-arbitre dans les conflits liés au travail et à l'emploi depuis 1987; vice-président de la Commission de règlement des griefs depuis 1987 et médiateur-arbitre depuis 2017. Il est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association depuis 1987 et a été membre de la National Academy of Arbitrators de 2001 à 2022.

BARRY FISHER

Détenteur d'un baccalauréat de l'université de Toronto; d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School, il a été admis au barreau en 1979. Membre de l'Ontario Management Labour Arbitrators Association, arbitre du travail depuis 1988 et médiateur-arbitre de la Commission de règlement des griefs. M. Fisher est arbitre en

vertu de la *Loi sur les services policiers*, de la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* et du *Code canadien du travail*. Il a reçu une formation de médiateur à l'Academy of Mediation de Toronto, à la Harvard Law School et chez ADR Associates à Washington, dans le District de Columbia. Barry a agi à titre de médiateur dans le cadre de conflits de travail impliquant des mesures de congédiement injustifié, du harcèlement sexuel, l'interprétation des conventions collectives, les questions liées aux droits de la personne, les différends entre actionnaires découlant de l'emploi et la négociation de conventions collectives. Il a rédigé de nombreux articles sur le congédiement injustifié, la médiation et l'arbitrage en matière de travail. M. Fisher a créé la base de données sur les congédiements injustifiés, qui contient plus de 2 500 affaires et qui est utilisée par les avocats, les juges et les professionnels des ressources humaines d'un océan à l'autre.

DIANE GEE

Diane Gee a commencé sa carrière en 1988 en exerçant sa profession presque exclusivement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi et est passée au rôle d'arbitre en 1994 avec sa nomination à la Commission des relations de travail de l'Ontario en tant que vice-présidente. M^{me} Gee a repris l'exercice du droit en 2002 en tant qu'associée d'un cabinet d'avocats national, exerçant de nouveau exclusivement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. Elle a quitté le cabinet en 2008 lorsqu'elle a été nommée à la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) en tant que présidente suppléante et présidente du Tribunal de l'équité salariale, puis a agi à titre de présidente intérimaire de la CRTO. M^{me} Gee a également été présidente de la Commission des mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public et arbitre à l'Ordre des métiers de l'Ontario. En 2013, elle est devenue médiatrice et arbitre du secteur privé, travaillant exclusivement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. M^{me} Gee figure actuellement sur les listes d'arbitres du ministère du Travail tenues par le Bureau d'arbitrage de l'Ontario et par le Service fédéral de médiation et de conciliation du Canada. Elle est membre de l'Ontario Labour Management Arbitrators Association et figure sur la liste des arbitres dans plusieurs conventions collectives. Elle est engagée à titre de médiatrice et d'arbitre dans des affaires d'emploi et de travail dans les secteurs privé et public.

DANIEL A. HARRIS

M. Harris est diplômé de la York University (1978) et de la Osgoode Hall Law School (1981). Après avoir été admis au Barreau de l'Ontario en 1983, il a été nommé pendant un an au poste de commis aux services juridiques auprès du juge en chef de la Haute Cour de justice de la province de l'Ontario. M. Harris a ensuite pratiqué le droit du travail jusqu'en 1991, année où il a été nommé sur la liste ministérielle des arbitres en Ontario. Depuis, il a travaillé comme arbitre et médiateur en matière de droits et d'intérêts dans tous les secteurs, public et privé. M. Harris est arbitre au sein de

nombreux comités de conventions collectives. Il est vice-président de la Commission de règlement des griefs depuis 1998 et médiateur-arbitre depuis 2017, et il a déjà été nommé au Tribunal d'appel des accidents du travail et au Bureau de l'arbitrage des griefs.

BRAM HERLICH

Bram Herlich est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (1972) et d'une maîtrise en administration des affaires (1977) de l'Université McGill (anglais et communications). Après plusieurs années comme professeur au cégep et représentant syndical à Montréal, il s'inscrit à la faculté de droit et obtient son diplôme à l'école de droit Osgoode Hall en 1982. Après l'obtention de son diplôme, M. Herlich a occupé un certain nombre de postes, y compris ceux d'arbitre à l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario et d'associé au sein du cabinet Cavalluzzo, Hayes et Lennon. Il est arbitre depuis 1989, année où il a été nommé vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario. M. Herlich a été nommé arbitre en 1996 en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* et arbitre en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Il a été nommé vice-président de la Commission de règlement des griefs en 1998 et y exerce les fonctions de médiateur-arbitre depuis 2017. M. Herlich instruit actuellement des affaires devant la CRG où il joue également le rôle de médiateur, ainsi que dans le cadre d'arbitrages privés.

DALE HEWAT

Dale Hewat est une arbitre en relations de travail et une médiatrice en droit de l'emploi. Les fonctions de M^{me} Hewat comprennent l'arbitrage et la médiation dans les secteurs privé et public. En 2018, elle a été inscrite sur la liste des médiateurs-arbitres approuvés de la Commission de règlement des griefs, où elle continue d'offrir des services d'arbitrage et de médiation. Entre 2008 et 2018, elle a travaillé comme membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, où elle a acquis une vaste expérience en arbitrage et en médiation dans le cadre de demandes relatives aux droits de la personne dans le domaine de l'emploi. M^{me} Hewat a été vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario en 1995 et 1996, après quoi elle a fait son entrée dans le domaine de l'arbitrage privé. M^{me} Hewat a travaillé comme avocate générale pour le Humber College, prodiguant des conseils dans des affaires de relations de travail et représentant le Collège lors d'audiences d'arbitrage. Avant de se joindre au Humber College, M^{me} Hewat a travaillé comme avocate dans le secteur privé, spécialisée dans le droit du travail et de l'emploi. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts (1983) et un baccalauréat en droit (1986) de l'Université Western et a été admise au Barreau de l'Ontario en 1988. Elle est membre du Barreau de l'Ontario et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators Association.

COLIN JOHNSTON

Colin Johnston est titulaire d'un diplôme en études du travail de l'Université McMaster et d'un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa. Il a exercé dans un cabinet privé à Toronto et plus tard à Windsor avant de se joindre à l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario à titre d'avocat plaidant et de dirigeant éventuel du Contentieux de l'AIIO. M. Johnston travaille comme médiateur et arbitre dans le domaine du travail et figure sur la liste des arbitres de griefs approuvés par le ministère du Travail. Il a siégé à titre de membre à temps partiel au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario de 2015 à 2020. Il a travaillé avec des parties des secteurs privé et public dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des services municipaux, de la fabrication et des industries de services. Il donne souvent des conférences, notamment à la Lancaster House, à Osgoode Continuing Education et à l'Université Western Ontario.

JANICE JOHNSTON

M^{me} Johnston a obtenu un baccalauréat en histoire de l'Université Wilfrid Laurier et un diplôme en droit de l'Université Western Ontario en 1979. Elle a été admise au Barreau en 1981. Elle a travaillé dans les secteurs public et privé comme conseillère en relations de travail avant de se joindre à la Commission des relations de travail de l'Ontario à titre de vice-présidente en 1990. Elle a quitté cet organisme en 1999 pour se consacrer à la médiation et à l'arbitrage privés. En plus de ces fonctions, elle est actuellement médiatrice-arbitre pour la Commission de règlement des griefs et agit en tant qu'arbitre pour le Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

KUMAIL KARIMJEE

Kumail Karimjee est médiateur, arbitre et enquêteur indépendant. Il est diplômé de la faculté de droit de l'Université de Toronto (baccalauréat en droit obtenu en 1997) et de la Osgoode Hall Law School (maîtrise en droit obtenue en 2020). M. Karimjee a été nommé vice-président à temps partiel du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (2007 à 2012), chargé de statuer sur les affaires d'indemnisation des accidentés du travail. Il a exercé le droit pendant 25 ans en mettant l'accent sur les questions relatives au lieu de travail et aux droits de la personne, et depuis 2015, il exerce activement la médiation.

DEBORAH LEIGHTON

Deborah J. Leighton est arbitre et médiatrice à plein temps. Elle a été nommée à la Commission de règlement des griefs en 1996. Elle a été vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique (1993-2016) et arbitre au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (1992-1998). M^{me} Leighton a été admise au Barreau de l'Ontario en 1989 et a été membre du Barreau de la Floride. Elle a été professeure à l'Université Queen's, où elle a enseigné le droit du travail et de l'emploi et le droit en matière de droits de la personne, ainsi que donné des cours d'arbitrage et de médiation

dans le cadre du programme de maîtrise en relations industrielles de 1994 à 2023. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en droit de l'Université d'Oxford et d'une maîtrise en droit de l'Université du Texas (Austin).

GORDON F. LUBORSKY

M. Luborsky est titulaire d'une maîtrise de l'Université de Toronto et a obtenu son diplôme en droit de la Osgoode Hall Law School de Toronto en 1982. Après son admission au Barreau de l'Ontario en 1984, il a pratiqué le droit au sein d'un cabinet d'avocats de gestion jusqu'en 1994, après quoi il a été coprésident du groupe du droit de l'emploi et du travail d'un autre cabinet d'avocats. M. Luborsky a été nommé en 1999 sur la liste des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les relations de travail de l'Ontario* et, en 2002, sur la liste des arbitres des différends en vertu du *Code canadien du travail*. Depuis 1998, il exerce à titre de médiateur et d'arbitre dans des différends commerciaux, d'emploi et de travail. Il a également donné des cours sur les négociations commerciales et le règlement des différends de 2002 à 2006 à l'Université de Toronto.

MICHAEL LYNK

Michael Lynk est professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Western, où il a enseigné le droit du travail, le droit en matière de droits de la personne et le droit constitutionnel. Avant de devenir professeur, il a exercé le droit du travail à Toronto et à Ottawa pendant une dizaine d'années. M. Lynk est également un arbitre actif dans le domaine du travail et a été vice-président de la Commission des griefs de la fonction publique de l'Ontario (1995-1999) avant de se joindre à la Commission de règlement des griefs de l'Ontario en 2007. Il a écrit de nombreux articles sur le droit du travail et les droits de la personne dans les milieux de travail syndiqués au Canada et intervient fréquemment lors de conférences sur les relations industrielles et le droit du travail dans tout le pays.

Les travaux universitaires et les sentences arbitrales de M. Lynk ont été largement cités par les commissions du travail et les tribunaux, y compris la Cour suprême du Canada.

Il a également écrit des articles sur le droit international en matière de droits de la personne et a été pendant six ans rapporteur spécial sur les droits de l'homme, nommé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

HEATHER ANNE MCCONNELL

Heather Ann McConnell est médiatrice et arbitre spécialisée dans les différends liés au travail, à l'emploi et aux droits de la personne. Elle fait preuve de créativité et de ténacité pour régler les différends en milieu de travail et obtenir des résultats concrets pour les

parties concernées. Elle est diplômée du Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et de l'Ontario Labour-Management Arbitrator's Association (OLMAA). M^{me} McConnell a été admise au barreau en 2007 après avoir obtenu un baccalauréat en droit à la Osgoode Hall Law School. Elle est également titulaire de deux diplômes de l'Université de Toronto : un baccalauréat ès arts (avec mention) et une maîtrise ès arts de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario. Avant de devenir arbitre, M^{me} McConnell était associée dans un grand cabinet d'avocats spécialisé dans le droit du travail à Toronto, où elle comparaissait régulièrement devant des commissions et des tribunaux dans les domaines du travail, des droits de la personne, de la santé et de la sécurité au travail, de l'éducation, de la réglementation professionnelle et du droit administratif. Elle a également agi à titre de tierce partie neutre en menant des enquêtes sur le harcèlement et la discrimination en milieu de travail.

ANNIE MCKENDY

Annie McKendy est bachelière en droit civil et bachelière en common law de l'Université d'Ottawa, ainsi que détentrice d'une maîtrise en droit de l'Université Cornell. Elle a été admise au barreau en 2007 pendant son stage à la Cour fédérale du Canada. Elle a pratiqué le droit du travail pendant une décennie avant d'être nommée vice-présidente du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Elle est maintenant arbitre et médiatrice dans le domaine du travail et est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association. M^{me} McKendy est parfaitement bilingue et possède de l'expérience de la tenue d'audiences et de la rédaction de décisions en français et en anglais.

BRIAN MCLEAN

Brian McLean est médiateur-arbitre. Il a été président suppléant de la Commission des relations de travail de l'Ontario, ayant été vice-président de la CRTO pendant près de 20 ans. Avant de se joindre à la Commission, il exerçait le droit à titre indépendant, représentant des employés, des employeurs et des syndicats. Auparavant, il a pratiqué le droit de l'emploi et du travail chez Baker and McKenzie. Il est coauteur (avec Stewart D. Saxe) de *The Collective Agreement Handbook : A Guide for Employers and Employees*, qui a été publié en trois éditions. M. McLean a grandi à Victoria, en Colombie-Britannique.

GAIL MISRA

Gail Misra est médiatrice et arbitre dans le domaine du travail. Elle est diplômée de l'Université Wilfrid Laurier (baccalauréat, 1986) et de l'école de droit Osgoode Hall (baccalauréat en droit, 1989, maîtrise en droit en règlement extrajudiciaire des différends, 1998) et a été admise au Barreau de l'Ontario en 1991. M^{me} Misra a pratiqué

le droit du travail à Toronto pendant environ 14 ans. Au cours de sa carrière d'avocate, M^{me} Misra a représenté des syndicats, des employeurs et des travailleurs dans des processus d'arbitrage de griefs, de négociation de contrats, de procédures des commissions du travail nationales et provinciales, de procédures de faillite et devant des tribunaux des droits de la personne. Elle a été nommée vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario de 1994 à 2001, puis de nouveau de 2012 à 2013. En tant qu'arbitre, M^{me} Misra a tranché des affaires concernant des lois relatives à l'emploi, notamment la *Loi de 1995 sur les relations de travail*, le *Code des droits de la personne*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*, ainsi que des conventions collectives dans tous les secteurs. En tant que médiatrice, M^{me} Misra a traité des questions de harcèlement ainsi qu'un large éventail de questions relatives aux droits découlant des conventions collectives. M^{me} Misra a été nommée à la Commission de règlement des griefs le 23 octobre 2013.

MARILYN NAIRN – PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

Marilyn Nairn a été admise au Barreau de l'Ontario en 1982 et a exercé le droit du travail jusqu'à ce qu'elle se joigne à la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) à titre d'avocate. En 1989, elle a été nommée vice-présidente de la CRTO et a exercé cette fonction pendant neuf ans. Depuis 1998, elle exerce à plein temps en tant qu'arbitre et médiatrice en Ontario, traitant avec un large éventail de lieux de travail et d'industries dans les secteurs privé et public, relevant tant de la compétence provinciale que de la compétence fédérale. Elle a également été nommée présidente de diverses commissions sur la rémunération des juges et occupe un poste à temps partiel de vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique. Mme Nairn est membre de la National Academy of Arbitrators, ainsi que membre et ancienne présidente de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, en plus d'avoir occupé divers postes de direction au sein de la section du droit du travail de l'Association du Barreau de l'Ontario. Elle a enseigné au niveau collégial et universitaire et a été conférencière dans les domaines du droit du travail et des droits de la personne. Elle a été nommée à la Commission de règlement des griefs en 2001 et a été nommée présidente suppléante en 2018.

KATHLEEN O'NEIL

Kathleen G. O'Neil a plus de trente-cinq ans d'expérience en tant qu'arbitre. Elle a notamment présidé le tribunal apparenté à la CRG, la Commission des griefs de la fonction publique, de 2014 à 2021, et a été vice-présidente de la CGFP (2004 à 2014). Elle a été vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario (1988-1997) et du Tribunal d'appel des accidents du travail (1986-1988). Depuis 1997, elle exerce aussi activement dans son cabinet privé à titre de médiatrice et d'arbitre chargée des griefs en vertu des lois du travail de l'Ontario et du gouvernement fédéral, ainsi que de médiatrice dans une vaste gamme de dossiers, y compris les droits de la personne,

les différends liés à l'emploi et les différends civils généraux. Admise au Barreau de l'Ontario en 1979, elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (désormais appelé Juris Doctor) de la Osgoode Hall Law School.

JASBIR PARMAR

Jasbir Parmar est une arbitre, une médiatrice et une enquêteuse indépendante qui exerce principalement dans la province de l'Ontario. Diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'University of Windsor, M^{me} Parmar a été admise au Barreau de la Colombie-Britannique en 1996 et au Barreau de l'Ontario en 2000. Elle a pratiqué le droit du travail jusqu'en 2005, lorsqu'elle a fait la transition vers un rôle neutre. De 2005 à 2015, elle a été vice-présidente au Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. En 2008, M^{me} Parmar a été nommée par le ministre du Travail de l'Ontario en vue de son inscription sur la liste des arbitres du travail approuvés, et figure sur la liste des arbitres dans de nombreuses conventions collectives. Elle a de l'expérience dans les secteurs public et privé.

KENNETH PETRYSHEN

Kenneth Petryshen a obtenu un diplôme de premier cycle de l'Université de la Saskatchewan en 1972. En 1976, il a obtenu un diplôme en droit de l'Université Queen's, où il a reçu le prix en relations de travail dans le secteur public. M. Petryshen a été admis au Barreau en 1978 et a pratiqué le droit du travail et le droit administratif jusqu'en 1985, année où il est devenu avocat à la Commission des relations de travail de l'Ontario. Il a été vice-président à temps plein de la CRTO entre 1986 et 1994, date à laquelle il est devenu vice-président à temps partiel et a commencé à pratiquer l'arbitrage et la médiation. M. Petryshen a été nommé pour la première fois à la Commission de règlement des griefs en 1997.

STEPHEN RAYMOND

Stephen Raymond est un arbitre et un médiateur à plein temps. Il est diplômé de l'Université Western Ontario et détient un baccalauréat ès arts (sciences politiques, 1986) et un baccalauréat en droit (1989). Après son admission au Barreau en 1991, il a pratiqué le droit principalement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. En 2000, il a été nommé vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Depuis 2003, M. Raymond travaille comme médiateur-arbitre en droit du travail et médiateur en droit civil. Son expérience comprend tous les types de litiges, y compris les litiges relatifs aux droits et intérêts, dans les secteurs public et privé. M. Raymond est président de l'Ontario Labour Management Arbitrators' Association (mandat de novembre 2021 à novembre 2023) et administrateur de la National Academy of Arbitrators (mandat de mai 2023 à mai 2026).

BRIAN SHEEHAN

Brian Sheehan a travaillé dans le domaine des relations de travail, de l'emploi et des droits de la personne à titre d'avocat ou de médiateur et d'arbitre de 1985 à aujourd'hui. M. Sheehan est diplômé du Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario et est médiateur et arbitre depuis avril 2007. Il a été nommé à la CRG en 2010 et a été arbitre à temps partiel pour le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario de 2008 à 2018.

Les activités d'arbitrage et de médiation de M. Sheehan comprennent tous les types de différends, dans les secteurs privé et public. M. Sheehan est un arbitre convenu dans le cadre d'un certain nombre de conventions collectives dans la province. En outre, il est actuellement arbitre nommé dans le cadre du processus d'arbitrage salarial de la LNH et de la l'AJLNH.

M. Sheehan est membre actif de la National Academy of Arbitrators et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association.

BARRY STEPHENS

Barry Stephens est praticien des relations de travail depuis plus de 40 ans. Il a commencé sa carrière au sein du personnel juridique du Syndicat canadien de la fonction publique, où il a également travaillé en tant que représentant syndical et éducateur. M. Stephens a ensuite travaillé pour la Southern Ontario Newspaper Guild avant de devenir consultant en relations de travail. Dans ce dernier rôle, il a travaillé avec un certain nombre de syndicats dans toute la province, principalement en arbitrage de griefs à titre de représentant et d'avocat, où il a développé un intérêt pour la médiation et l'arbitrage. Avant de devenir arbitre à plein temps, M. Stephens a été conseiller principal en relations professionnelles auprès de l'Association des pilotes d'Air Canada. Il travaille en tant qu'arbitre neutre depuis septembre 2000.

TATIANA WACYK

Tatiana Wacyk est arbitre et médiatrice depuis plus de 20 ans. Elle est actuellement ou a été membre des comités suivants : le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario, la Commission du règlement des griefs, la Commission des relations de travail de l'Ontario, l'Agence du revenu du Canada, le Hepatitis C Settlement Agreement Panel, et la liste des arbitres de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, M^{me} Wacyk a été arbitre et médiatrice dans les domaines du congédiement injustifié, des lésions corporelles, des différends contractuels et délictuels, des griefs en vertu de conventions collectives et des différends liés aux normes d'emploi, à la santé et la sécurité au travail, à l'indemnisation des accidentés du travail et aux droits de la

personne. M^{me} Wacyk est l'ancienne présidente de la Section des relations de travail de l'Association du Barreau de l'Ontario. Avant de devenir arbitre, elle était avocate à l'interne et directrice des politiques et de la recherche à la Commission ontarienne des droits de la personne. M^{me} Wacyk a également occupé le poste d'attachée de direction du sous-ministre du travail. Elle a enseigné le règlement extrajudiciaire des différends et le règlement extrajudiciaire avancé des différends à la Faculté de droit de l'Université de Toronto. Elle a également enseigné le règlement extrajudiciaire des différends à la faculté de droit de l'Université Queen's. M^{me} Wacyk a fréquemment présenté et animé des conférences, des ateliers et des séances de formation continue. Elle a donné des cours aux membres du Tribunal de révision du Régime de pensions du Canada, de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et du Conseil arbitral de l'assurance-emploi. Elle est titulaire d'un doctorat en droit et d'une maîtrise en droit de la Osgoode Hall Law School. Elle a également suivi l'Advanced Alternative Dispute Resolution Workshop de la Faculté de droit de l'University of Windsor, ainsi qu'un programme Harvard-MIT sur la mise en œuvre de conventions collectives.

KELLY WADDINGHAM

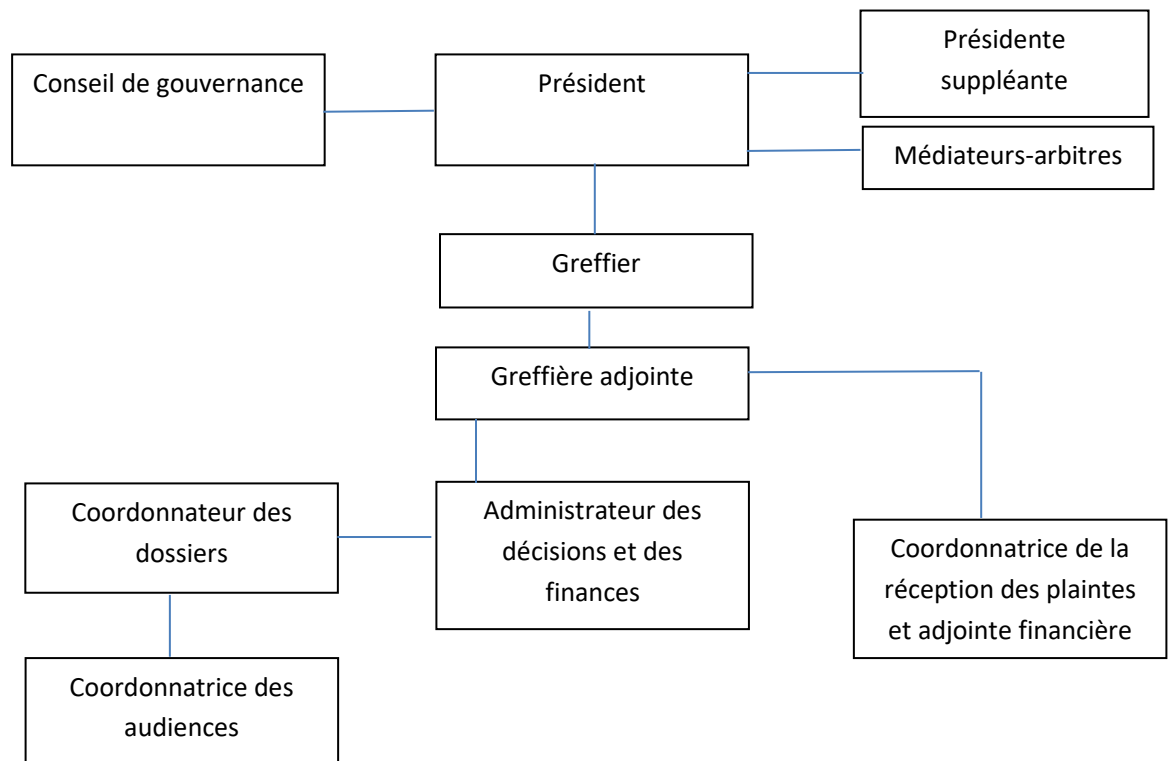
Kelly Waddingham est arbitre-médiatrice et exerce en Ontario depuis 2005. M^{me} Waddingham possède une vaste expérience de l'arbitrage et de la médiation de questions complexes et délicates dans les secteurs public et privé. M^{me} Waddingham a été vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario pendant 18 ans. Avant sa nomination à la Commission des relations de travail de l'Ontario, M^{me} Waddingham a pratiqué le droit du travail, de l'emploi, de la réglementation professionnelle et de la discipline. Elle est diplômée de l'Université de Toronto et de la Osgoode Hall Law School. M^{me} Waddingham figure sur la liste des arbitres du ministre du Travail, tenue par le Bureau d'arbitrage de l'Ontario, la Commission de règlement des griefs et la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario.

LA GREFFIÈRE

Christine Caillier

Christine Caillier est la greffière actuelle après plus de 20 ans passés à la Commission de règlement des griefs. M^{me} Caillier a commencé à occuper ce poste en octobre 2021. Au fil des ans, M^{me} Caillier a occupé divers postes, dont celui d'administratrice des décisions et des finances et, depuis mai 2003, celui de greffière adjointe, travaillant en étroite collaboration avec le ou la greffière et le ou la présidente.

Organigramme de la CRG



4. APERÇU DES ACTIVITÉS

Énoncé de mission de la CRG

Assurer promptement des services opportuns de résolution de conflits lors des griefs découlant des conventions collectives conclues entre les employeurs de la Couronne et les syndicats représentant les employés de la Couronne, en vue de régler les différends et de promouvoir l'harmonie des relations de travail au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Aperçu des programmes et activités

La CRG fournit des services de règlement des différends à la fonction publique de l'Ontario et à ses employés syndiqués représentés par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario, et Ingénieurs Gouvernement de l'Ontario. La CRG fournit également des services aux organismes de la fonction publique de l'Ontario et à leurs agents de négociation, notamment :

- Metrolinx et Syndicat uni du transport, section locale 1587;
- Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, section locale 78;
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1750;
- Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, section locale 506 et Canadian National Federation of Independent Unions, section locale 3033;
- Centre des congrès d'Ottawa et Métallurgistes unis;
- Commission des parcs du Niagara et Workers United Canada Council.

La médiation demeure la façon dont la grande majorité des griefs sont réglés. Différents milieux de travail ont mis en place leurs propres protocoles et pratiques de médiation. Les arbitres ont acquis une connaissance approfondie de divers milieux de travail, ce qui leur permet d'être particulièrement efficaces pour résoudre les problèmes en milieu de travail. Le processus consensuel de nomination dans le cadre duquel les parties

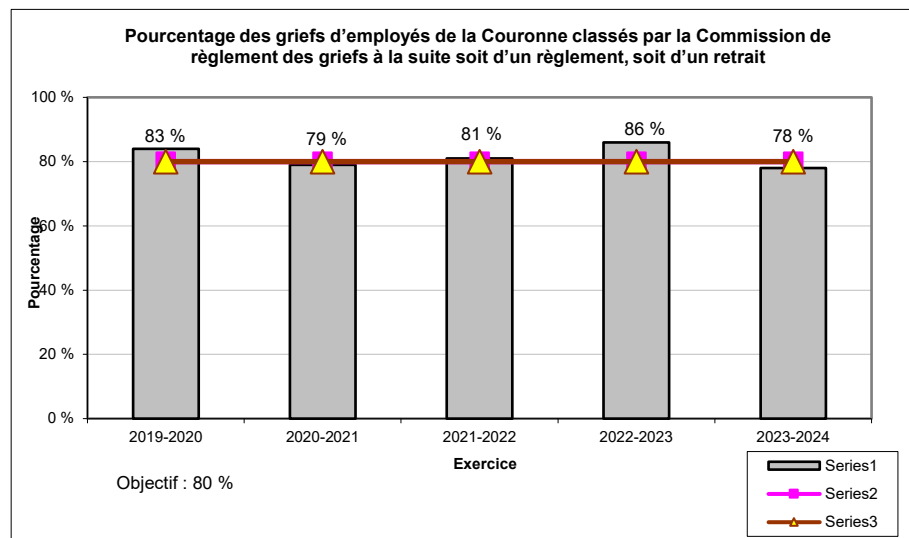
s'entendent mutuellement pour choisir l'arbitre qui agira à titre de médiateur ou d'arbitre pour tout grief permet aux parties de tirer avantage des compétences et connaissances particulières de l'arbitre choisi.

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES GRIEFS – GRIEFS DÉPOSÉS

NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2021-2022				Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)	NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2022-2023				Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)	NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2023-2024				Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)
AVRIL :	232	2 800,00		% en plus	AVRIL :	1 837	691,81		% en plus	AVRIL :	182	90,09		% en moins
MAI :	240	2 081,82		% en plus	MAI :	1 453	505,42		% en plus	MAI :	525	63,87		% en moins
JUIN :	289	63,74		% en moins	JUIN :	1 866	545,67		% en plus	JUIN :	318	82,96		% en moins
JUILLET :	146	57,68		% en moins	JUILLET :	1 605	999,32		% en plus	JUILLET :	265	83,49		% en moins
AOÛT :	145	56,46		% en moins	AOÛT :	972	570,34		% en plus	AOÛT :	177	81,79		% en moins
SEPTEMBRE :	398	54,26		% en plus	SEPTEMBRE :	870	118,59		% en plus	SEPTEMBRE :	268	69,20		% en moins
OCTOBRE :	218	41,56		% en plus	OCTOBRE :	848	288,99		% en plus	OCTOBRE :	338	60,14		% en moins
NOVEMBRE :	375	145,10		% en plus	NOVEMBRE :	911	142,93		% en plus	NOVEMBRE :	265	70,91		% en moins
DÉCEMBRE :	563	258,60		% en plus	DÉCEMBRE :	756	34,28		% en plus	DÉCEMBRE :	204	73,02		% en moins
JANVIER :	352	55,75		% en plus	JANVIER :	595	69,03		% en plus	JANVIER :	322	45,88		% en moins
FÉVRIER :	283	45,88		% en plus	FÉVRIER :	311	9,89		% en plus	FÉVRIER :	234	24,76		% en moins
MARS :	2 134	640,97		% en plus	MARS :	269	87,39		% en moins	MARS :	285	5,95		% en plus
TOTAL :	5 375	83,82		% en plus	TOTAL :	12 293	128,71		% en plus	TOTAL :	3 383	72,48		% en moins
<i>Moyenne mensuelle</i>	448				<i>Moyenne mensuelle</i>	1 024				<i>Moyenne mensuelle</i>	282			

ANNEXE A – MESURE DU RENDEMENT

Pourcentage des griefs d'employés de la Couronne classés par la Commission de règlement des griefs à la suite soit d'un règlement, soit d'un retrait



Contribution de l'organisme

- Régler les différends par la médiation, et dans une moindre mesure, par l'arbitrage, en faisant appel à des arbitres-médiateurs hautement compétents qui travaillent de façon proactive avec la clientèle de la Commission.
- Assurer le règlement efficace et rentable des différends au sein de la fonction publique de l'Ontario, ce qui contribue à un milieu de travail productif, efficient et responsable.

Que révèle le graphique?

- Le graphique révèle que pour l'exercice 2023-2024, 78 % des griefs d'employés de la Couronne ont été classés par un règlement ou retirés à la Commission.

Les données proviennent du Système de gestion des cas de la CRG.

Engagement et objectif à long terme pour 2023-2024

- Continuer de classer 80 % des cas par un règlement ou un retrait.

Résultat obtenu en 2023-2024

- La Commission a classé 78 % des griefs par un règlement ou un retrait.

ANNEXE A (suite) – MESURES DU RENDEMENT POUR 2023-2024

Commission de règlement des griefs	Mesures du rendement	Normes ou cibles	Engagements pour 2023-2024	Résultats obtenus en 2023-2024
	Pourcentage des griefs classés par un règlement ou retirés	80 % des griefs classés par un règlement ou retirés	80 % des griefs classés par un règlement ou retirés	78 % des griefs classés par un règlement ou retirés
	Temps nécessaire pour que la Commission rende une décision	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience	89 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience
	Pourcentage des décisions rendues qui ne font pas l'objet d'une révision judiciaire	90 % des décisions rendues pendant l'exercice ne feront pas l'objet d'une révision judiciaire	90 % des décisions rendues ne font pas l'objet d'une révision judiciaire	99 % des décisions rendues n'ont pas fait l'objet d'une révision judiciaire

ANNEXE B – BUDGET – 2023-2024

En milliers de dollars

Poste	Budget pour la fin de l'exercice 2023-2024	Montants réels à la fin de l'exercice 2023--2024	Variation	Variation en pourcentage
Salaires et traitements	466,8	399,1	67,7	14,5 %
Avantages sociaux	73,5	75,8	(2,3)	(3,1) %
Autres charges directes de fonctionnement				
Transport et communications	127,4	8,5	118,9	93,3 %
Services (y compris bail et indemnités quotidiennes)	4 086,1	3 789,6	296,5	7,3 %
Fournitures et matériel	23,2	2,7	20,5	88,4 %
Total des autres charges directes de fonctionnement	4 236,7	3 800,8	435,9	10,3 %
Total	4 777,0	4 275,7	501,3	10,5 %
<i>Montants recouvrés</i>	<i>(2 106,1)</i>	<i>(1 822,4)</i>	<i>(283,7)</i>	<i>13,5 %</i>
Budget (charges) de fonctionnement net	2 670,9	2 453,3	217,6	8,1 %

Indemnités quotidiennes – président/médiateur-arbitre 2023-2024	
Indemnités quotidiennes – médiatrice-arbitre (présidente suppléante)	0,0
Indemnités quotidiennes – président	153,6

	Montants réels à la fin de l'exercice
Recettes non fiscales	
Remboursement – part des employeurs des coûts de la Commission	385,2
Remboursement – part des syndicats	2 080,2
TOTAL	2 465,4

Analyse de la variation

- Les économies réalisées sur les salaires et les traitements, soit environ 19 200 \$, sont attribuables à un poste vacant de décembre 2023 à mars 2024.
- Les économies réalisées sur les frais de déplacement, soit environ 100 000 \$, s'expliquent par le fait qu'il n'y a pas eu de frais de déplacement pour les audiences, celles-ci ayant eu lieu virtuellement.
- Les économies réalisées sur les dépenses des services pour les audiences sont fondées sur le consentement des intervenants à fixer des dates d'audience. Certaines dates d'audience ont été annulées en raison de règlements ou de retraits et peuvent donner lieu à des économies* ou les dates d'audience peuvent être ajournées avec le consentement des parties et peuvent donner lieu à des économies*.
- Des économies de fournitures et de matériel ont eu lieu puisque la CRG continue à veiller à ce que seuls les articles requis soient commandés pour le personnel de bureau.

* Un ajournement ou une annulation de la date d'audience peut entraîner des économies de 2 400 \$ ou de 1 612 \$, selon la date de l'avis d'ajournement ou d'annulation.